

LEADER 2023-2027
GAL Alpes & Azur
« Bien vivre dans un territoire en transition »

ALPESET
AZUR 



Sommaire

1. Le programme européen LEADER
2. Le territoire Alpes et Azur
3. La stratégie
4. La gouvernance



Le programme européen LEADER

LEADER, l'Europe au cœur des territoires ruraux



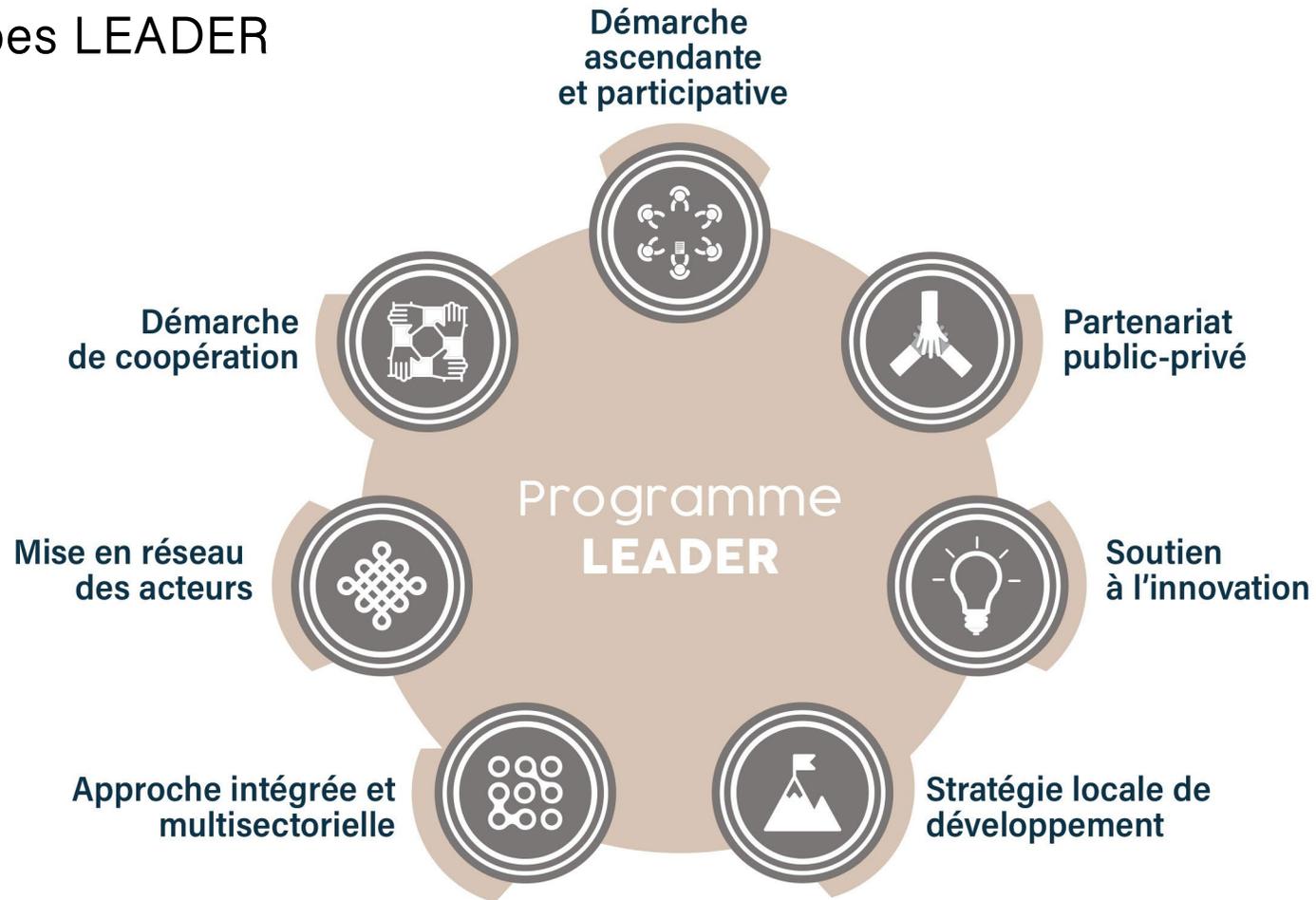
Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

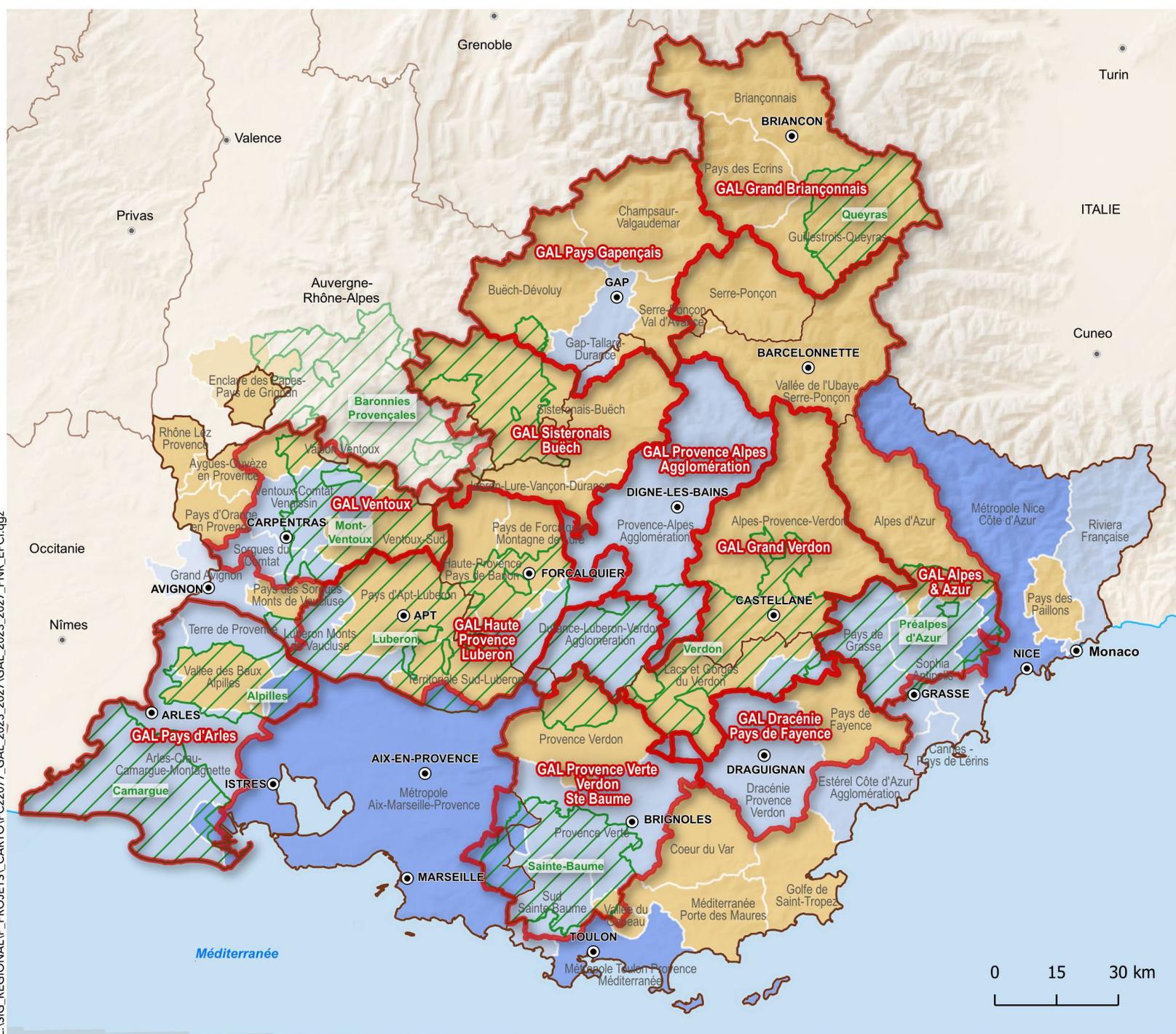
Un des axes du Fonds européen Agricole de Développement Rural (FEADER)

Programme européen qui soutient le **développement** et la **dynamique** des **territoires ruraux** par l'attribution de **subventions** aux acteurs locaux : **associations, collectivités et entreprises**

Le programme européen LEADER

7 principes LEADER





Groupes d'Action Locale LEADER 2023/2027

GAL 2023-2027

EPCI :

- Communauté de communes
- Communauté d'agglomération
- Métropole

Parc naturel régional

Limites administratives :

- Limite de région
- Limite de département
- Chef-lieu de département ou d'arrondissement

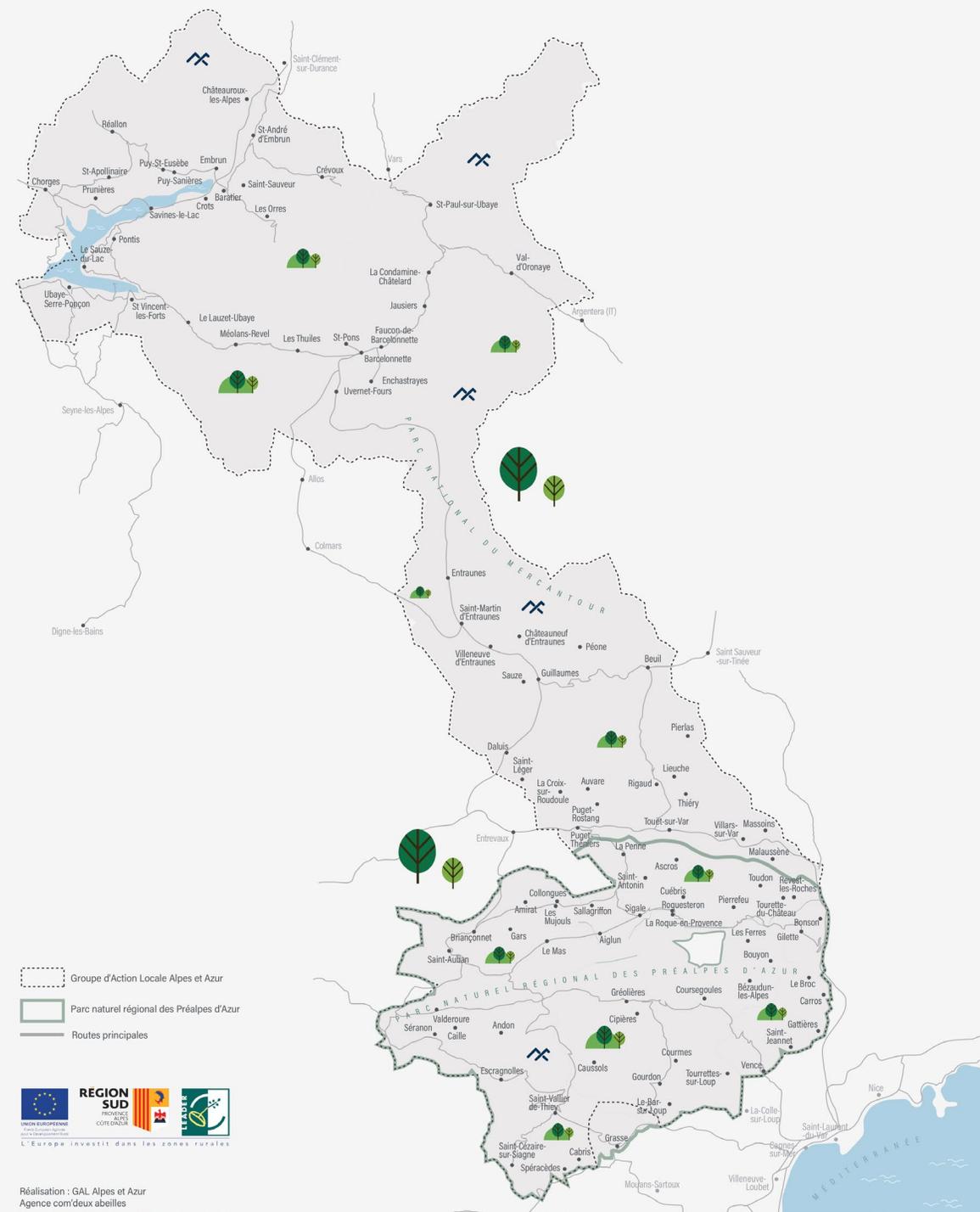
Sources :
DBM/SBPTR
Fond ADMIN EXPRESS COG © - © IGN

Le territoire Alpes et Azur

Un territoire de projet

- 3 292 km²
- 71 792 habitants
- 99 communes
- 6 EPCI
- 1 Parc naturel régional
- 3 départements : 04, 05, 06

- Exclusion de Grasse (SRADDET)
- Communes partiellement incluses : Carros, Gattières, Le Broc, St Jeannet, Vence



Un programme multi-partenarial

Un programme co-porté



Une aspiration commune

Une ambition partagée

« Une transition écologique et solidaire pour notre territoire de montagne, pour la ruralité. »

- Des enjeux de **ruralité** et de **territoire de montagne** en commun
- Renforcer nos stratégies 2014-2022 au regard des **besoins du territoire**
- S'appuyer sur les **stratégies territoriales** de nos communes et intercommunalités
- Trouver des **solutions innovantes et expérimentales** à l'échelle d'un territoire de montagne
- Consolider la **coopération** entre nos vallées

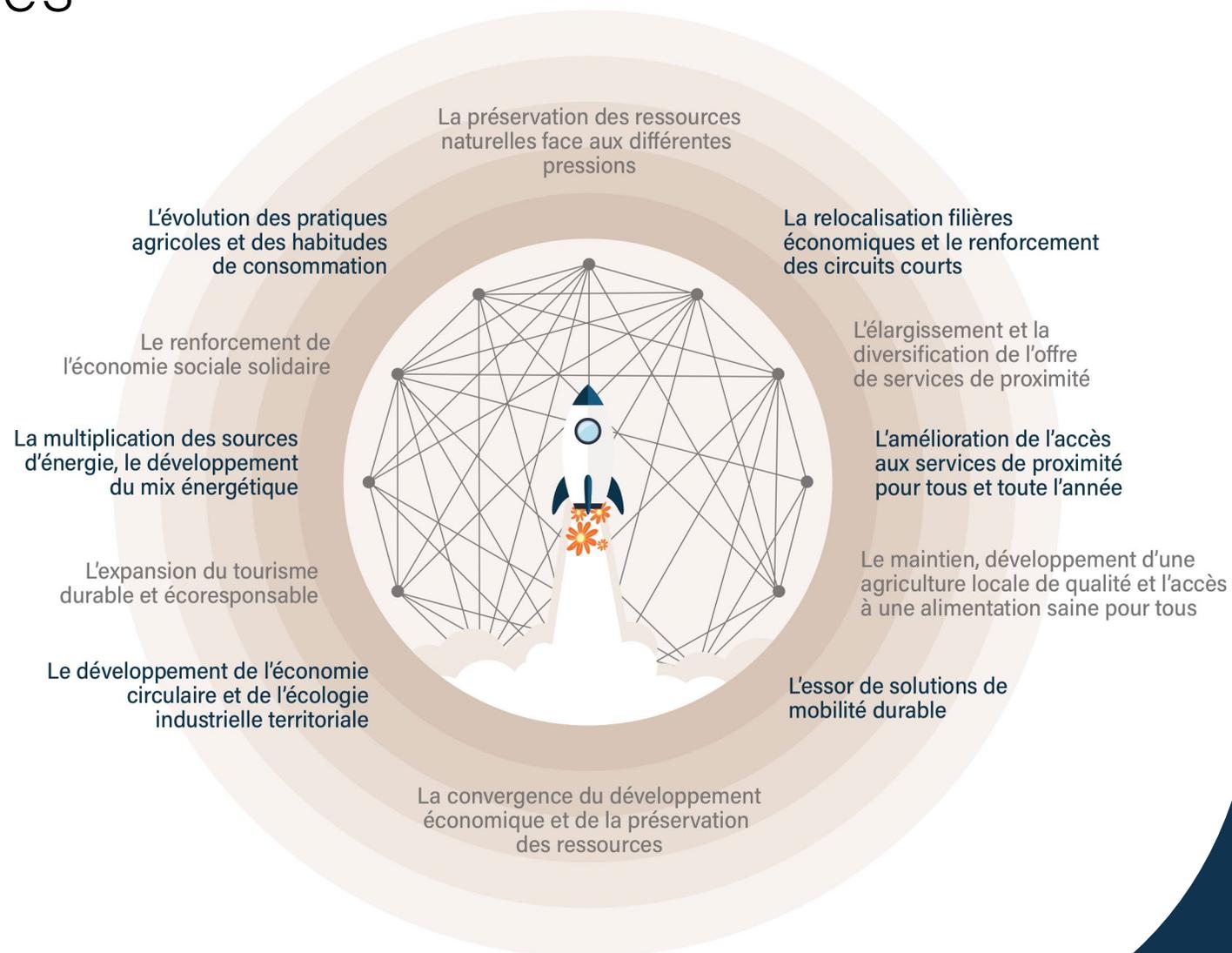
*Le pari d'une réponse à l'échelle d'un territoire de montagne
face à des problématiques mondiales en matière de changement climatique.*

Les objectifs stratégiques

Enjeux

- **Enjeu principal** : transition écologique et solidaire.
- **Enjeux thématiques et transversaux** imbriqués et interdépendants formant un **écosystème**.

- > La mutualisation des ressources, des outils et des compétences
- > L'itinérance des services, des outils et des moyens
- > La participation et la mobilisation de l'intelligence collective
- > La création d'espaces d'échange et de partage, de lieux hybrides



La stratégie

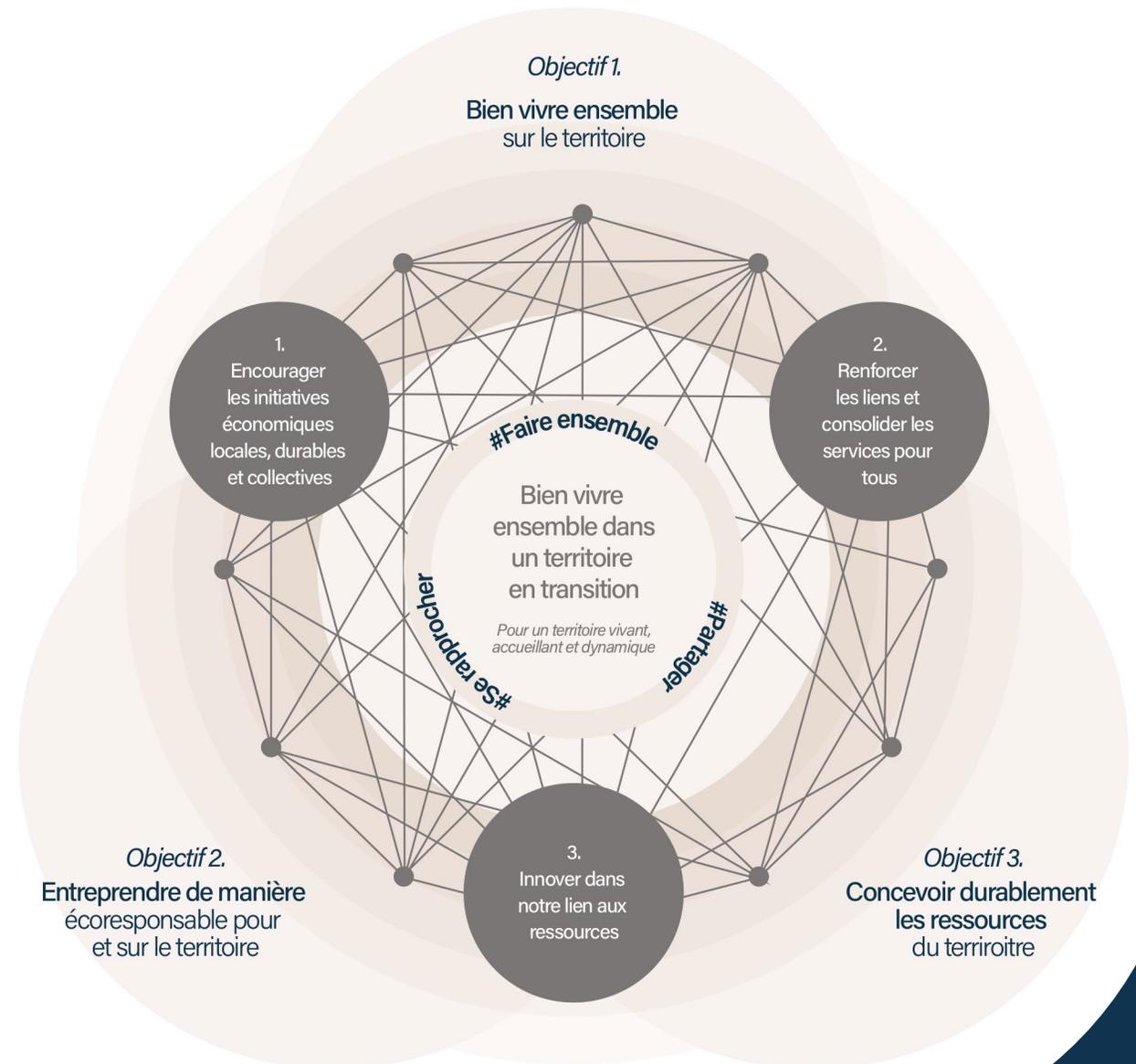
Ecosystème

- 3 objectifs interdépendants
- 3 fiches-action
- 3 leviers

> **Faire ensemble** : gouvernance partagée/participation, coordination des acteurs, coopération

> **Se rapprocher** : mobilité des personnes et itinérance, lieux

> **Partager** : de connaissances, formation, mutualisation, lieux, communication



Les fiches-action

En complémentarité des dispositifs existants

FA 1. Renforcer les liens et consolider les services pour tous

Economie sociale et solidaire, économie collaborative

- > Diversifier les services
- > Renforcer les liens
- > Initiatives innovantes et fédératrices pour se nourrir, se loger, se déplacer, se soigner.

Thèmes : social, commerces de proximité, culture, numérique, santé, mobilité, alimentation, habitat, sport, patrimoine culturel

Projets locaux et coopération

FA 2. Encourager les initiatives éco. locales, durables et collectives

Economie circulaire, écologie industrielle territoriale

- > Accompagner la transition des ent.
- > Permettre les échanges entre pairs, la mutualisation.
- > Encourager les initiatives novatrices

Thèmes : entrepreneuriat (CAE, couveuses, SCIC/SCOP), économie circulaire, énergie, bois, habitat, transport, agriculture, mobilité, tourisme, numérique

Projets locaux et coopération

FA 3. Innover dans notre lien aux ressources

Economie régénérative

- > Encourager la connaissance du territoire
- > Renforcer la préservation
- > Accompagner le développement d'initiatives novatrices en matière de gestion des ressources

Thèmes : paysage, biodiversité, ciel étoilé, eau, forêt, aménagement, déconnexion, patrimoine culturel

Projets locaux et coopération

Un projet LEADER Alpes et Azur

Un projet de territoire au cœur d'un écosystème

Rural, de montagne



Innovant



Transition écologique



Multi-partenarial



Transition solidaire



Transversal
Multi-sectoriel



Le(s) taux d'intervention

Taux d'intervention

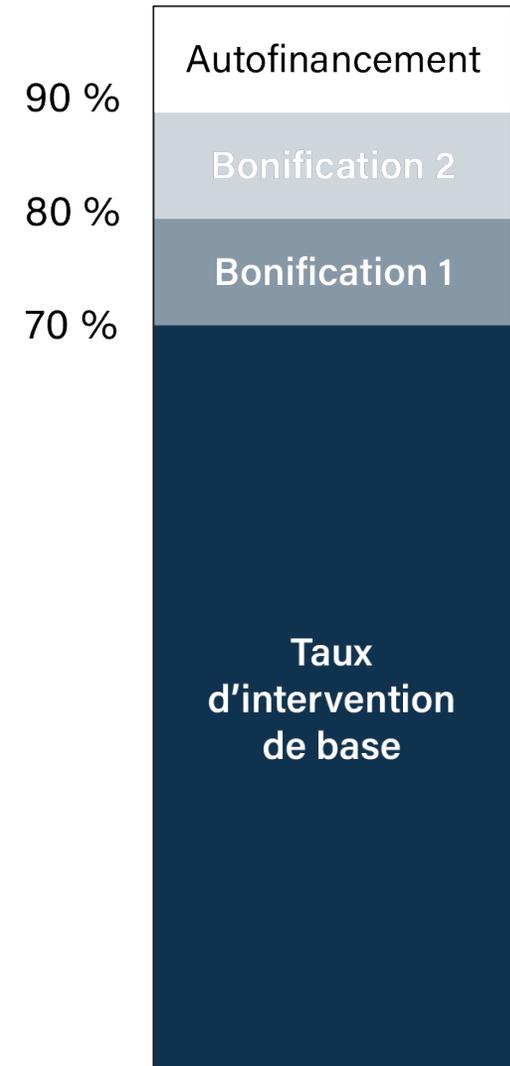
Taux de base unique : **70%**

Bonification de 10 % possible (limite de 2 critères) :

- Acteurs privés de moins de 2 ans
- Structure relevant de l'ESS* ou collectivité territoriale
- Projet qui cible au moins 2 Objectifs de Développement Durable

Taux maximum d'aide publique est ainsi de **90%**

** Structures organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.*



Les objectifs de développement durable (ODD)

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les objectifs de développement durable (ODD)



Sommaire de l'article

Présentation

Cibles

Indicateurs de suivi

Où en est la France ?

Enjeux domestiques

Enjeux internationaux

Titre de la cible	Description de la cible
Extrême pauvreté	1.1 : D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)
Pauvreté	1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes
Protection sociale	1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
Accès aux ressources	1.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la micro-finance
Vulnérabilité	1.5 : D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental

Les bénéficiaires

Plafond/Plancher

Plancher / Minimum : 10.000 €

Plafond / Maximum : 100.000 €

Déplafonnement possible pour les projets de grande envergure, visant à « faire territoire »
= **Projet à l'échelle d'au moins 2 structures partenaires.**

Avance de trésorerie dans la limite de 50% de l'aide attribuée. Paiements : un acompte et un solde.

Bénéficiaires

Acteurs privés

Entreprises de moins de 100 salariés ETP, sociétés coopératives (SCIC, SCOP, etc.), associations loi 1901 et autres groupements économiques.

Acteurs publics

Collectivités territoriales ou locales (EPCI, Syndicats mixtes, etc.), établissements publics

Exception des établissements à caractère économique - chambres consulaires

Les dépenses éligibles/inéligibles

Dépenses inéligibles

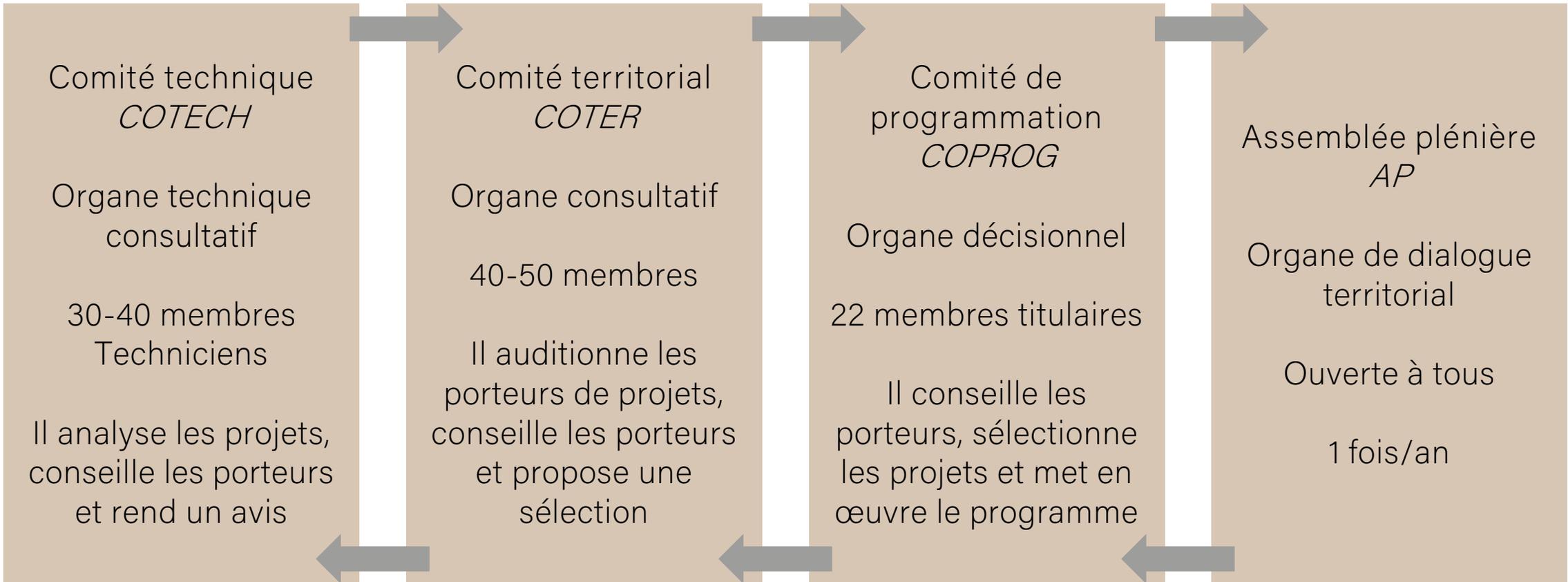
- Contribution en nature / bénévolat
- Gros-œuvre
- Auto-construction
- Dépenses financées par crédit-bail
- Achat de bâti, terrain ou foncier
- Loyer
- Petit matériel : consommables, outils à main et bureautique

Dépenses éligibles

- Aménagement, construction, travaux
- Équipements matériels fixes ou mobiles – *Carnet de suivi*
- Matériel d'occasion – *Traçabilité de l'achat initial*
- Prestations de services : études, conseils, diagnostic, études pré-opérationnelles, études de maîtrise d'œuvre
- Frais de personnel, coûts indirects liés (15%)
- Frais de déplacements, repas et hébergement (5% - si justifié)
- Communication

La gouvernance

Fonctionnement par Appels à projets – 2 à 3 fois/an



Le Comité de programmation

Composition

Collège public		Collège privé	
CC Alpes d'Azur	2	Entreprises (individuelle, collective, prof. libérale, etc.)	5
PNR Préalpes d'Azur	2		
CC Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon	2	Associations loi 1901	5
CC Serre-Ponçon	2		
Parc national du Mercantour	1	Recherche - Université	2
Parc national des Ecrins	1		
TOTAL	10	TOTAL	12

LEADER 2023-2027
GAL Alpes & Azur
« Bien vivre dans un territoire en transition »

ALPES
AZUR 